

Mentions légales

Editeur :

Conformément aux dispositions des articles 6-III-1 et 19 de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN), l'éditeur de ce site est :

Le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, situé :

Tour Pascal A et B

Tour Sequoia

92055 La Défense CEDEX

Tél : 01 40 81 21 22

partagé avec l'Agence de Services et de Paiement, établissement public à caractère administratif, situé :

2 rue du Maupas

87040 Limoges Cedex 01

Tél : 05.55.12.00.00

Responsabilité éditoriale

La responsabilité éditoriale est partagée entre :

- Direction Générale de l'Énergie et du Climat
- L'Agence de Services et de Paiement

Pour l'Agence de Services et de Paiement

Directeur de la publication : Stéphane LE MOING

Rédacteur en chef : Sophie CHAIZE-PINGUAUD

Administrateur : Christine NEEL-AHOUNOU

Délégué à la protection des données : Miloud NEDROMI

Pour la Direction Générale de l'Énergie et du Climat :

Directeur de la publication : Virginie SCHWARZ ;

Rédacteur en chef : Timothée FUROIS

Données personnelles

1. Finalités du traitement

L'Agence de services et de paiement (ASP) traite des données à caractère personnel pour le compte du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire dans le cadre du dispositif du chèque énergie. Le traitement permet :

- ✓ de vérifier l'éligibilité au dispositif d'aide et de calculer le montant à verser,
- ✓ d'assurer la gestion, le contrôle et l'évaluation des dispositifs concernés.
- ✓ d'éditer le chèque énergie et de le transmettre au bénéficiaire.

2. Base légale

Le traitement repose sur l'article 6.1 points c) et e) du RGPD (Règlement général européen sur la protection des données).

En effet, il est nécessaire:

- ✓ à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investie l'ASP,
- ✓ au respect des obligations légales fixées par le code de l'énergie,

- ✓ au respect des obligations légales auxquelles l'ASP est soumise (comptabilité publique).

3. Personnes concernées

Ce traitement concerne :

- ✓ les ménages dont le revenu fiscal de référence est, compte tenu de la composition du ménage, inférieur à un plafond.
- ✓ Les fournisseurs d'énergies

4. Catégories de données traitées

4.1 Par l'ASP :

4.1.1 Pour les ménages :

- ✓ état civil,
- ✓ localisation,
- ✓ informations d'ordre économique et financier.
- ✓ Information sur le foyer fiscal
- ✓ facture concernant le fournisseur d'énergie
- ✓ courriel (adresse e-mail)

4.1.2 Pour les fournisseurs d'énergie :

- ✓ état civil du titulaire du compte professionnel,
- ✓ localisation du titulaire du compte professionnel

4.2 Par le fournisseur d'énergie

4.2.1 Pour les ménages :

- ✓ état civil,
- ✓ localisation,
- ✓ facture concernant le fournisseur d'énergie

5. Source des données

5.1 Pour le calcul de l'éligibilité et de la valeur faciale du chèque :

Les données sont recueillies auprès de la DGFIP. Cette dernière se base sur les déclarations d'impôt sur le revenu du ménage.

5.2 Pour l'enrôlement :

Les données sont recueillies auprès de l'acceptant lors de la procédure d'enrôlement.

5.3 Pour les fonctionnalités en ligne (utiliser mon chèque en ligne cette année, déclarer mon attestation, attribuer automatiquement mon chèque de l'année prochaine à un fournisseur) :

Les données sont recueillies auprès de l'utilisateur au cours de la procédure d'usage du chèque en ligne, de l'attestation en ligne et de l'attribution automatique mon chèque de l'année prochaine

6. Caractère obligatoire du recueil des données

Afin d'assurer le traitement de la demande, le recueil des données est obligatoire.

7. Destinataires des données

En fonction de leurs besoins, sont destinataires de tout ou partie des données:

- ✓ les agents habilités de l'ASP dans le cadre de leurs attributions,
- ✓ le prestataire Worldline qui assure l'hébergement et l'infogérance du site,
- ✓ le prestataire Edokial qui assure l'impression des courriers de réclamation,
- ✓ le prestataire Arvato/Majorel qui gère l'assistance aux utilisateurs,
- ✓ le prestataire TESSI qui assure la production et l'émission des chèques énergie ainsi que le traitement des remises et des dossiers d'enrôlement.

8. Transferts des données hors UE

Aucun transfert de données hors de l'Union Européenne n'est réalisé.

9. Durée de conservation

L'ASP traite et conserve les données à caractère personnel dans un environnement sécurisé pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées et en respect des durées minimales fixées par le droit français.

Dans le cas où un chèque ne serait ni utilisé, ni inclus dans une procédure de réclamation, les données relatives à celui-ci sont supprimées au bout de 3 ans conformément à [l'article R124-7 paragraphe 2](#) du code de l'énergie.

10. Droits des personnes

Conformément au RGPD et à la loi « informatique et libertés », les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de limitation des données et à un traitement non-automatisé les concernant. Elles peuvent exercer ces droits, en s'adressant au Délégué à la protection des données de l'ASP :

- ✓ par courrier à l'adresse suivante :
Agence de Services et de Paiement
Direction générale / MGSSI
2, rue du Maupas
87040 Limoges Cedex 01
- ✓ par courriel à : protectiondesdonnees@asp-public.fr

Afin de pouvoir traiter les demandes d'exercice de droits, les personnes doivent justifier de leur identité par tout moyen. En cas de doute, l'ASP peut exiger la communication d'informations supplémentaires, notamment la copie d'un titre d'identité.

Si les personnes estiment, après avoir contacté l'ASP, que leurs droits ne sont pas respectés, elles peuvent adresser une réclamation auprès de la CNIL.

Cookie :

Un cookie est un fichier téléchargé sur l'ordinateur, la tablette ou tout autre terminal mobile utilisé par un internaute lors de la visite d'un site. Les cookies peuvent stocker et restituer diverses informations (habitudes de navigation, équipement utilisé, informations de session...).

Lors de la navigation sur le site « <https://chequeenergie.gouv.fr/> », seuls des cookies techniques indispensables à la navigation et à la sécurité des connexions sont utilisés. Sans ces cookies techniques, le téléservice ne pourra être utilisé.

Le paramétrage du logiciel de navigation permet de gérer la présence de cookies et éventuellement d'en refuser l'installation.

Pour plus d'information sur la gestion des cookies : <https://www.cnil.fr/fr/cookies-les-outils-pour-les-maitriser>

Conditions réglementaires :

La gestion des données personnelles utilisées sur le site <https://chequeenergie.gouv.fr/> a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés), en date du 26 février 2016, sous le numéro 1934124.

Les utilisateurs du site sont tenus de respecter les dispositions de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dont la violation est passible de sanctions pénales. Ils doivent notamment s'abstenir, s'agissant des données à caractère personnel auxquelles ils accèdent, de toute collecte, de toute utilisation détournée et, d'une manière particulière, de tout acte susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des personnes. De la même manière, l'utilisateur du site reconnaît et accepte de ne fournir dans les méls adressés à l'Agence de services et de paiement que des informations nécessaires au traitement de sa demande à l'exclusion de toutes informations ou propos susceptibles de porter atteinte aux droits des tiers, à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

La loi française est applicable tant pour les règles de forme que de fond.

Copyright :

L'ensemble des contenus présents dans les pages du site « <https://chequeenergie.gouv.fr/> » sont la propriété exclusive de l'ASP, et sont protégés par la législation française sur les droits d'auteur. La reproduction de tout ou partie de ce site sur quelque support que ce soit (y compris les documents téléchargeables, les photographies ou iconographies), ainsi que toute utilisation du contenu du site autre que la consultation individuelle et privée sont formellement interdites, sauf autorisation expresse de la DGEC ou de l'ASP. Tout site public ou privé est autorisé à établir, sous réserve de déclaration préalable, un lien hypertexte vers des pages du site « <https://chequeenergie.gouv.fr/> ». Cette déclaration est à adresser par courrier sur papier à en-tête de la société ou de l'organisme : info@asp-public.fr.

Toute reprise, dans les codes sources d'une page ou d'une fonctionnalité, d'une marque, dénomination sociale, enseigne, ou plus généralement d'un signe distinctif figurant sur le présent site est une contrefaçon qui pourra donner lieu à des poursuites judiciaires.

Disponibilité du site :

L'application sécurisée est normalement accessible 24h/24, 7 jours sur 7, hors période de maintenance qui peut s'échelonner de 0h00 à 6h00 du matin. L'ASP se réserve le droit, sans préavis, ni indemnité, de fermer temporairement l'accès à l'application sécurisée, notamment à des fins de maintenance.

L'ASP se réserve le droit de compléter ou de modifier, à tout moment, le contenu et/ou le fonctionnement de l'application sécurisée en fonction de l'évolution de la technologie et/ou des instructions des donneurs d'ordre.

Il appartiendra à l'utilisateur de veiller aux possibilités d'évolution des moyens informatiques et de transmission à sa disposition pour l'accès et l'utilisation de l'application sécurisée. En cas d'impossibilité d'accéder et/ou d'utiliser l'application sécurisée, l'utilisateur peut toujours s'adresser à l'assistance utilisateur pour obtenir des informations.

Droit applicable :

- ✓ Règlement général européen sur la protection des données n°2016/679.
- ✓ Loi modifiée n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
- ✓ Loi modifiée n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique.
- ✓ Loi modifiée n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique (dite « loi Lemaire »).

Modifications des conditions générales d'utilisation :**Avertissement**

L'ASP se réserve le droit de corriger ou modifier le contenu du site à tout moment sans avertissement préalable. Malgré tous les soins apportés à la réalisation de ce site et à son actualisation régulière, des erreurs peuvent s'être glissées dans les informations présentées. L'utilisateur du site se voit attribuer un compte et un mot de passe. L'utilisateur s'engage à être la seule personne responsable de la confidentialité de son compte et de toutes les opérations qui pourront être effectuées sous ce compte. L'utilisateur n'est pas autorisé à utiliser le compte d'une autre personne, et ce à aucun moment, sans la permission du titulaire de ce compte. L'ASP se dégage de toute responsabilité pour toutes pertes ou dommages causés en cas de manquement à la confidentialité du compte ou à l'utilisation du mot de passe ou du compte par une autre personne, que l'utilisateur en ait connaissance ou pas. L'utilisateur s'engage à ne pas permettre à qui que ce soit, directement ou indirectement, d'utiliser ce site d'une façon qui pourrait endommager, désactiver, surcharger, détériorer, interférer avec la sécurité, affecter négativement le fonctionnement, ou d'abuser autrement de ce site ou de tout service, ressource système, compte, serveur, réseau, etc. L'utilisateur s'engage à prévenir immédiatement l'ASP en cas de toute utilisation non autorisée de son compte ou de toute autre violation de sécurité.

Prestataire d'hébergement

L'entreprise Worldline assure l'hébergement et l'infogérance du site chequeenergie.gouv.fr.

Siège social : Paris (Bezons), River Ouest, 80 Quai Voltaire - 95870 BEZONS

Pour plus d'informations : <http://worldline.com/fr>